

Comité de Direction  
case postale 24  
1268 Begnins  
Tél. 078 888 20 18  
aise@begnins.ch

**Association Intercommunale  
Scolaire de l'Esplanade  
(AISE)  
Conseil Intercommunal**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DE L'AISE DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2012  
A LA COMMUNE DE SAINT-GEORGE  
FOYER DE LA GRANDE SALLE**

Monsieur Antoine Nicolas, Président, ouvre la séance à 20h00.

L'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal du 6 juin 2012.
3. Communications du bureau.
4. Communications du Comité de Direction.
5. Préavis du Comité de Direction pour le budget 2013 de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade – préavis no° 007/2012.
6. Divers et propositions individuelles.

**Point 1**                    **Appel** : 26 présents et 11 excusés.

Toutes les Communes sont représentées, le quorum est donc atteint.

**Point 2** Pièce 042 **Approbation du procès-verbal du 6 juin 2012**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité tel que présenté.

Le Président remercie la secrétaire pour son travail.

**Point 3**                    **Communications du bureau**

Aucune communication.

#### **Point 4**

#### **Communications du Comité de Direction**

Monsieur Jean-Jaques Nicolet annonce que du petit matériel doit encore être acheté afin de meubler les nouveaux éléments modulables.

L'AISE doit faire face à un dépassement de budget concernant la mise en place des nouveaux éléments modulables. En effet, certains travaux imprévus sont apparus durant la construction. Ces travaux sont décrits par Monsieur Jean-Jacques Nicolet.

Monsieur Didier Lohri demande au Conseil Intercommunal d'excuser le CoDir d'avoir fixé une séance ce soir. Cependant, le budget doit être présenté au Conseil Intercommunal avant le 30 septembre 2012 et au vu de cette obligation, la date d'aujourd'hui a été retenue malgré le fait que le Conseil régional siège aussi ce jour.

Le Président souhaite être consulté lorsqu'une date de Conseil Intercommunal est fixée par le CoDir.

#### **Point 5**

#### **Préavis du Comité de Direction pour le budget 2013 de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade – préavis n° 007/2012.**

Pièce 043 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis n° 007/2012 par Monsieur Jean-Jacques Nicolet.

Après un bref exposé, le Comité de Direction demande au Conseil Intercommunal d'accepter le budget de l'AISE pour 2013 tel que présenté.

Pièce 044 Lecture du rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis n° 007/2012 par Madame Angélique Schaer,

qui demande d'accepter le préavis 007/2012 tel que présenté.

#### Questions/remarques

Monsieur Stéphane Gabriel demande des précisions concernant l'augmentation de budget prévue au poste administration 110.3011.00. Est-ce que la charge de travail a augmenté proportionnellement à l'augmentation de budget ?

Monsieur Jean-Jacques Nicolet répond que cela représente une augmentation de la charge de travail de la secrétaire qui travaille à 40% en fixe pour l'AISE ce qui n'était pas le cas auparavant. Ce montant inclut aussi le salaire de la boursière engagée en fixe à 30%.

Le Président demande pourquoi dans les comptes de l'année 2011 et dans le budget 2012, les participations des Commune sont toutes regroupées sous le secondaire alors qu'elles sont séparées dans le budget 2013 ?

Madame Chantal Turin, boursière, répond que les années précédentes les participations des Communes pour le primaire et le secondaire étaient regroupées dans un seul compte. Avec l'introduction du nouveau plan comptable, une meilleure répartition des charges concernant uniquement le secondaire ou uniquement le primaire a été effectuée pour le budget 2013.

Le Président remercie le CoDir d'avoir intégré l'enveloppe pédagogique dans les comptes pour le budget 2013: cela apporte de la clarté.

### **Conclusion**

- Vu le présent préavis du Comité de Direction n°007/2012 du 10 septembre 2012 ;
- entendu les conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

**Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité** d'accepter le budget de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade pour 2013 tel que présenté.

### **Point 6**

#### **Divers et propositions individuelles**

Madame Angélique Schaer a participé à une séance d'information de parents d'élèves et souhaite savoir pourquoi l'AISE n'était pas présente lors de cette séance ?

Monsieur Didier Lohri répond que le Directeur de l'école a demandé à l'AISE de ne plus venir aux séances de parents d'élèves pour des raisons d'organisation. Le Directeur a récemment demandé à l'AISE de trouver une autre solution afin de présenter l'AISE aux parents d'élèves. Le CoDir ne souhaite pas convoquer les parents d'élèves afin de faire sa propre séance. Une rencontre a eu lieu cette semaine entre la Direction et le CoDir. Durant cette séance, le CoDir a fait part de son souhait de réintégrer les séances de parents d'élèves.

Monsieur Didier Lohri rappelle que le Directeur sait que la sécurité est respectée dans tous les transports scolaires car il a participé à toutes les séances concernant les transports. C'est pourquoi, le Directeur aurait pu répondre aux questions qui ont été posées par les parents à ce sujet. Une convention des transports va être distribuée aux élèves.

Madame Antonella Salamin demande si les informations concernant la cantine, les devoirs surveillés et les transports sont disponibles sur un site Internet. Elle confirme que lors des réunions de parents d'élèves, le Directeur ne répondait pas à ces questions.

Monsieur Didier Lohri répond que toutes ces informations seront disponibles sur le nouveau site Internet de l'AISE qui est en cours de création : [www.aise-vd.ch](http://www.aise-vd.ch).

Monsieur Etienne Bovy précise que lors des séances de parents d'élèves, le Directeur annonce qu'une séance de l'AISE aura lieu.

Le Président répond que le CoDir va tout mettre en œuvre afin de pouvoir réintégrer les séances de parents d'élèves. Le CoDir trouve judicieux de ne pas faire déplacer les parents à plusieurs reprises.

Monsieur Jacques Favre demande comment se passe la collaboration entre l'AISE et la Direction de l'Esplanade ?

Monsieur Didier Lohri annonce que le fonctionnement et le dialogue entre le CoDir de l'AISE et la Direction sont très compliqués et cela à cause des principes qui ne sont pas partagés entre la vision scolaire et pédagogique et la vision politique et financière du groupement scolaire. Cette divergence totale vient de la future introduction d'HarmoS et de la nouvelle loi scolaire. Le Directeur souhaiterait tout centraliser mais la vision économique de nos Communes n'est pas la même pour des raisons budgétaires. Le renouvellement presque complet du CoDir lors du changement de législature n'a pas aidé car la mémoire des membres a été perdue et l'Etat a profité de cette situation. L'AISE est allée jusqu'au Conseil d'Etat afin de prouver que ses statuts sont valables. Les statuts de l'AISE sont valables et devront, à terme, être revus.

Il ne faut pas oublier que les enseignants qui ont actuellement le statut secondaire auront, pour certains, le statut d'enseignants primaire lors de l'introduction d'HarmoS.

L'utilisation et la rentabilisation des salles est importante pour nos Communes. Il y a un souci de ne pas exagérer le nombre de nouvelles constructions scolaires surtout qu'actuellement certains bâtiments existants sont vides.

Monsieur Stéphane Gabriel demande ce que la nouvelle construction de Begnins va apporter?

Monsieur Didier Lohri répond que pour la Direction ce bâtiment sera secondaire, pour l'AISE, le besoin en classes secondaires n'est pas avéré.

Madame Anne Stiefel précise que seul le Directeur décide de l'enclassement des élèves. Les éléments modulaires de Begnins représentent actuellement six classes. La maison jaune comportera huit classes.

Monsieur Etienne Bovy demande si le CoDir pense que la situation peut s'améliorer?

Madame Muriel Rosselet répond que la relation et la communication entre la Direction et le CoDir étaient très difficile. Le « bureau du CoDir » a alors été créé afin de relancer le dialogue et le « bureau du CoDir » a, en effet, permis un retour de la Direction aux séances du CoDir. Un vote a eu lieu au sein du CoDir afin de décider de la prolongation du mandat de ce bureau, le CoDir a refusé que ce bureau perdure.

Monsieur Martin Bryner atteste que les choses étaient en effet très compliquées. La divergence d'opinion entre le CoDir et la Direction a totalement bloqué le dialogue. Le « bureau de CoDir » ne peut pas perdurer car c'est un intermédiaire supplémentaire et l'AISE a besoin d'un réel dialogue entre personnes afin d'avancer.

Madame Angélique Schaer propose d'intégrer des médiateurs.

Madame Anne-Catherine Crisinel Merz demande si les classes vides dont le CoDir parle sont les classes dites « de respiration » ?

Monsieur Didier Lohri pourra répondre à cette question quand une analyse de l'occupation des classes aura pu être effectuée.

Monsieur Charles Rolaz pense qu'il serait judicieux d'avoir des entretiens avec les autres Associations Intercommunales afin de comprendre ce qui ne fonctionne pas au sein de l'AISE.

Monsieur Didier Lohri rappelle que les petits groupements scolaires sont plus faciles à gérer. L'AISE a une grosse problématique au niveau des transports que d'autres associations scolaires ne rencontrent pas.

Monsieur Patrick Siegenthaler demande si le Conseil Intercommunal peut ordonner le retour du « bureau du CoDir » ? La réponse est non.

Madame Caroline Pralong remercie les membres du Conseil Intercommunal pour leur présence ce soir à Saint-George et un verre de l'amitié est offert.

Séance levée à 21h25.

Le Président :

La Secrétaire :

Antoine Nicolas

Vanessa Wicht